

## Formulaire de demande relatif à l'installation d'une terrasse non-ancrée au sol

### **1. Informations personnelles**

a. Nom et prénom de la personne introduisant la demande :

.....

b. Fonction de la personne introduisant la demande : .....

c. Adresse : .....

.....

d. Numéro de téléphone : .....

e. Courriel : .....

### **2. Informations relatives à l'établissement**

a. Nom et prénom du propriétaire de l'établissement : .....

.....

b. Nom et prénom du gérant de l'établissement (si différent du point a) : .....

.....

c. Dénomination de l'établissement : .....

.....

d. Adresse : .....

.....

.....

e. Numéro de TVA : .....

f. Secteur d'activité : (ex : Friterie, Restaurant, etc) :

.....

**3. Informations relatives à la terrasse :**

- a. Quelles sont les dimensions de votre terrasse ?.....  
Longueur ? .....  
Largeur ? .....  
Superficie totale ?

b. Sur cette terrasse, quel sera le nombre de

- Tables : .....
- Chaises : .....
- Parasols : .....
- Stores-bannes : .....

c. Quel type de mobilier utiliserez-vous ?

- Aluminium       Bois       Résine synthétique

d. Quelle sera la couleur de votre mobilier ?

- Gris       Beige       Brun       Noir

e. Quel type de plancher installerez-vous ?

- Bois       Résine synthétique       Aucun plancher ne sera installé

f. Comptez-vous utiliser un appareil de chauffage ? .....

Si oui, de quel type ?.....

g. Prévoyez-vous un écran de séparation à la limite de votre terrasse ?

.....

Si oui, de quel type ?

.....

Quelle en sera la hauteur ? (Le maximum est d' 1m50).....

h. Vous avez pris connaissance du Règlement qui se trouve en annexe. Sur base de ce dernier, votre terrasse est-elle conforme à l'ensemble des dispositions reprises dans ce Règlement ? Oui/Non .....

i. Date d'installation souhaitée de la terrasse :  
.....

**4. Documents à joindre à la demande :**

- Le plan de la mise en place de la terrasse. Attention ce plan doit être à l'échelle 1/100.
- La documentation et des photos/représentations relatives au mobilier qui sera utilisé (tant au niveau des matériaux choisis que de la couleur.)

**Pour rappel, la terrasse ne peut être ancrée dans le sol. Le non-respect de cette disposition entrainera une amende administrative d'un maximum de 350 euros ainsi que l'enlèvement de la terrasse.**

Fait le :

à :

Signature :

Ce document est à renvoyer dûment complété et annexé des divers documents demandés à l'adresse suivante :

**Service de police Administrative  
Route de Charleroi, 14 – 7130 Binche  
064/311.660**